



Date de dépôt : 30 septembre 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Marc Saudan : Jobs d'été au « grand Etat » : les jeunes résidant à Genève sont-ils réellement prioritaires ?

En date du 4 septembre 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Chaque année, l'Etat de Genève, ses départements et ses différents services offrent à des jeunes la possibilité d'occuper des emplois temporaires durant la période estivale.

Ces jobs d'été constituent souvent une première expérience professionnelle. Ils permettent aux jeunes de découvrir le monde du travail, d'acquérir une expérience utile pour leur avenir professionnel et de disposer d'un revenu pendant leurs études.

Or, plusieurs témoignages font état d'une situation qui mérite d'être objectivée : des enfants de travailleurs frontaliers bénéficieraient dans une proportion importante de jobs d'été au sein de l'Etat de Genève, voire y accéderaient parfois plus facilement que des jeunes domiciliés dans notre canton.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause les droits des travailleurs frontaliers ni ceux de leurs enfants, mais de vérifier que les possibilités d'emplois d'été financées par les collectivités publiques genevoises sont attribuées selon des critères transparents et équitables.

La question se pose d'autant plus pour les jeunes résidant à Genève qui recherchent parfois difficilement un premier emploi d'été.

Afin de disposer de données objectives et de confirmer ou d'infirmer cette perception, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de jobs d'été ont été attribués chaque année au sein du « grand Etat » au cours des cinq dernières années, soit de 2022 à 2026 ?*
- 2. Parmi les bénéficiaires de ces jobs d'été, combien étaient, au moment de leur engagement :*
 - domiciliés dans le canton de Genève ;*
 - domiciliés dans un autre canton suisse ;*
 - domiciliés en France ou dans un autre pays et ayant ainsi le statut de frontalier ou de travailleur de courte durée ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il fournir ces données **en chiffres absolus et en pourcentage**, année par année ?*
- 4. Ces statistiques peuvent-elles également être ventilées **par département, office ou entité employeuse du grand Etat** ?*
- 5. L'Etat dispose-t-il de statistiques concernant **le nombre de candidatures reçues** pour ces jobs d'été, avec la même ventilation selon le lieu de domicile ? Dans l'affirmative, quel est le **taux d'engagement par rapport au nombre de candidatures** pour chacune de ces catégories ?*
- 6. Quels sont précisément **les critères de sélection** appliqués lors de l'attribution des jobs d'été au sein de l'Etat de Genève ? Le domicile du candidat constitue-t-il un critère pris en considération ?*
- 7. Existe-t-il des directives, recommandations ou pratiques internes donnant une priorité :*
 - aux jeunes domiciliés à Genève ;*
 - aux enfants des collaborateurs de l'Etat ;*
 - ou à toute autre catégorie de candidats ?*
- 8. Le Conseil d'Etat peut-il indiquer, parmi les bénéficiaires de jobs d'été, **combien avaient un parent employé par l'Etat de Genève**, et ventiler également ces données entre parents domiciliés à Genève, dans un autre canton et à l'étranger ?*
- 9. Plus particulièrement, le Conseil d'Etat peut-il confirmer ou infirmer que **les enfants de collaborateurs frontaliers de l'Etat bénéficient proportionnellement de davantage de jobs d'été** que les enfants de collaborateurs domiciliés à Genève ?*

10. Enfin, le Conseil d'Etat considère-t-il que les règles et pratiques actuellement en vigueur garantissent une **égalité d'accès effective et transparente** aux jobs d'été proposés par le grand Etat, notamment pour les jeunes résidant dans le canton de Genève ?

L'objectif de cette question n'est pas d'opposer résidents et frontaliers, mais d'obtenir une photographie objective de la situation. Lorsqu'il s'agit d'emplois proposés par une collectivité publique et financés par les contribuables genevois, il paraît légitime que le parlement puisse connaître précisément les critères appliqués et la répartition des bénéficiaires.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse aux questions 1 à 5 concernant le dénombrement, vous trouverez dans le tableau en annexe les chiffres par département, décomposés selon les informations demandées.

Concernant la question 6, les règles ou principes appliqués par les départements dans l'engagement de jobs d'été sont les suivants :

- être âgé de 15 ans révolus au minimum et de 25 ans au maximum;
- être en cours d'études au moment de la candidature;
- être de nationalité suisse ou titulaire d'un permis de travail valable;
- ne pas avoir déjà travaillé au sein du département au cours des années précédentes, afin de favoriser la rotation des candidatures et de permettre à de nouvelles personnes de bénéficier de cette opportunité.

A noter que certains départements peuvent pratiquer des principes plus restreints que ceux présentés ci-dessus, soit notamment le relèvement de l'âge minimum à 16 ans révolus et la recherche d'une parité homme/femme dans les personnes recrutées.

Concernant la question 7, il est d'usage de prioriser les candidatures présentant un lien familial avec un membre du personnel de l'administration pour autant que le nombre de candidatures répondant aux critères soit supérieur au nombre de places disponibles. A noter que lorsqu'une candidate ou un candidat retenu dispose d'un lien familial avec une collaboratrice ou un collaborateur de l'Etat, la personne ne peut être affectée au même service que celui dans lequel travaille le membre de sa famille.

Concernant la question 8, il n'a pas été possible d'apporter une réponse fiable à partir des données disponibles et dans le respect de la confidentialité des données des personnes concernées.

En réponse à la question 9, nous pouvons remarquer que les statistiques présentées dans le tableau annexé infirment l'assertion indiquant que les enfants de collaboratrices et collaborateurs frontaliers de l'Etat bénéficient proportionnellement de davantage de jobs d'été que les enfants de collaboratrices et collaborateurs domiciliés à Genève.

A la question 10, le Conseil d'Etat précise que le processus de recrutement est dénué de biais relatifs au lieu de résidence des candidates et candidats.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :
Patrick FERRARIS

La présidente :
Anne HILTPOLD

Annexe : Tableau chiffré par département

ANNEXE

DF	Candidats					Embauchés					Candidats					Embauchés				
	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Étrangers de étranger	% Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Étrangers de étranger	% Suisses de étranger		
2022	117	93	7	3	14	21	18	1	0	2	79%	6%	3%	12%	86%	5%	0%	10%		
2023	163	134	8	2	19	27	23	1	0	3	82%	5%	1%	12%	85%	4%	0%	11%		
2024	149	128	5	2	14	34	29	2	0	3	86%	3%	1%	9%	85%	6%	0%	9%		
2025	133	112	9	0	12	29	24	1	0	4	84%	7%	0%	9%	83%	3%	0%	14%		
2026	113	99	5	1	8	30	26	3	0	1	88%	4%	1%	7%	87%	10%	0%	3%		
Total	675	566	34	8	67	141	120	8	0	13	84%	5%	1%	10%	85%	6%	0%	9%		

DIP	Candidats					Embauchés					Candidats					Embauchés				
	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger		
2022	217	197	3	7	10	20	19	0	0	1	91%	1%	3%	5%	95%	0%	0%	5%		
2023	279	230	9	26	14	20	19	0	0	1	82%	3%	9%	5%	95%	0%	0%	5%		
2024	442	405	11	14	12	17	17	0	0	0	92%	2%	3%	3%	100%	0%	0%	0%		
2025	319	291	4	10	14	21	20	1	0	0	91%	1%	3%	4%	95%	5%	0%	0%		
2026	217	197	6	6	8	16	16	0	0	0	91%	3%	3%	4%	100%	0%	0%	0%		
Total	1474	1320	33	63	58	94	91	1	0	2	90%	2%	4%	4%	97%	1%	0%	2%		

DIN	Candidats					Embauchés					Candidats				Embauchés			
	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger
2022						45	36	2	0	7					80%	4%	0%	16%
2023						65	50	5	0	10					77%	8%	0%	15%
2024						70	57	2	0	11					81%	3%	0%	16%
2025						64	49	3	1	11					77%	5%	2%	17%
2026						38	32	0	0	6					84%	0%	0%	16%
Total						282	224	12	1	45					79%	4%	0%	16%

DT	Candidats					Embauchés					Candidats				Embauchés			
	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger
2022	39	33	2	1	3	29	24	2	0	3	85%	5%	3%	8%	83%	7%	0%	10%
2023	68	56	5	3	4	39	33	2	0	4	82%	7%	4%	6%	85%	5%	0%	10%
2024	49	35	5	4	3	33	28	1	0	4	71%	10%	10%	8%	85%	3%	0%	12%
2025	44	31	4	4	5	31	24	2	0	5	70%	9%	9%	11%	77%	6%	0%	16%
2026	59	45	6	2	6	39	28	4	1	6	76%	10%	3%	10%	72%	10%	3%	15%
Total	259	200	22	15	22	171	137	11	1	22	77%	8%	6%	8%	80%	6%	1%	13%

DSM	Candidats					Embauchés					Candidats				Embauchés			
	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de étranger	Nb Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de étranger	% Suisses de étranger
2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
2023	5	4	0	0	1	3	2	0	0	1	80%	0%	0%	20%	67%	0%	0%	33%
2024	5	3	0	0	2	5	3	0	0	2	60%	0%	0%	40%	60%	0%	0%	40%
2025	6	5	0	0	1	6	5	0	0	1	83%	0%	0%	17%	83%	0%	0%	17%
2026	17	12	1	1	3	16	11	1	1	3	71%	6%	6%	18%	69%	6%	6%	19%
Total	33	24	1	1	7	30	21	1	1	7	73%	3%	3%	21%	70%	3%	3%	23%

DEE	Candidats					Embauchés					Candidats				Embauchés			
	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de l'étranger	Nb Suisses de l'étranger	Nb	Nb résidents GE	Nb résidents autres cantons	Nb étrangers de l'étranger	Nb Suisses de l'étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de l'étranger	% Suisses de l'étranger	% GE	% autres cantons	Etrangers de l'étranger	% Suisses de l'étranger
2022						1	0	1	0	0					0%	100%	0%	0%
2023						2	1	1	0	0					50%	50%	0%	0%
2024						1	1	0	0	0					100%	0%	0%	0%
2025						0	0	0	0	0					0%	0%	0%	0%
2026						1	1	0	0	0					100%	0%	0%	0%
Total						5	3	2	0	0					60%	40%	0%	0%

Remarques :

- Les cellules grisées signifient que les données à ce sujet ne sont plus disponibles, les départements concernés ayant procédé à la destruction des dossiers de candidatures conformément à l'article 40, alinéa 1, de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD; rs/GE A 2 08).

- Le DCS et la CHA n'ont pas proposé de jobs d'été sur la période concernée.

- La structure de l'administration a été modifiée en cours de période suite au changement de législature; en conséquence, certains départements ont vu leur composition modifiée et ont été renommés.